



République Française

Département
du Nord

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation Le 4 décembre 2020

Objet de la délibération
Décision modificative n°2
CM 2020//12-D12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 16/12/2020

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16/12/2020

ID : 059-215901281-20201210-CM202012D12-BF

Extrait du registre
Des délibérations du Conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt le 10 décembre 2020 à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, F.TREDEZ, E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM.CLERFAYT, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :
JM.SPETEBROODT > pouvoir à MC. FICHELE,
N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Vu le budget primitif 2020,

Vu la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID 19, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'augmentation du chap 012 qui se justifie par l'augmentation des heures de travail pour procéder au nettoyage des locaux et par le remplacement d'agent absent,

Pour le compte 21534, le crédit disponible est insuffisant concernant les travaux d'enfouissement réseaux,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le compte 6411 « personnel titulaire » de 30 000 € et le compte 21534 « réseaux d'électrification » de 39 000 €,

Le conseil municipal décide, après délibération,

- de VALIDER la modification budgétaire n° 2, comme suit,

Section de fonctionnement : chapitre 11 et 12

Compte 6041	Achats d'études	- 30 000 €
Compte 6413	Personnel non titulaire	+ 30 000 €

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Christian MATHON